

## Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2020

Numéro de version 1.1

Révision: 16.11.2020

### 1 Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** KREUL transp. Glass Paint Brush Cleaner 20 ml**Code du produit:** 45220**No CAS:**

64-17-5

**Numéro CE:**

200-578-6

**Numéro index:**

603-002-00-5

**Numéro d'enregistrement** 01-2119457610-43-XXXX**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Emploi de la substance / de la préparation**

Nettoyant

Pour les artistes professionnels et amateurs ainsi que pour les loisirs créatifs.

**1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

C. KREUL GmbH &amp; Co. KG

Carl-Kreul-Straße 2

D-91352 HALLERNDORF

DEUTSCHLAND

Tel. + 49 (0)9545 / 925 - 0

Fax + 49 (0)9545 / 925 - 511

E-Mail: info@c-kreul.de

**Service chargé des renseignements:** Treiber, b.treiber@c-kreul.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse

Freiestrasse 16,

8032 Zürich, Schweiz

Tel.: + 41 - 145

(Mo. - So. 24 h)

### 2 Identification des dangers

**2.1 Classification de la substance ou de la préparation****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS02



GHS07

**Mention d'avertissement** Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

éthanol

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2020

Numéro de version 1.1

Révision: 16.11.2020

(suite de la page 1)

### Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.3 Autres dangers

Vapours may form explosive mixtures with air. This material is combustible and can be ignited by heat, sparks, flames, or other sources of ignition (e.g. static electricity, pilot lights, or mechanical/ electrical equipment). Take precautionary measures against static discharges.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

## 3 Composition/informations sur les composants

### 3.1 Caractérisation chimique: Substances

- No CAS Désignation  
64-17-5 éthanol
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 200-578-6
- Numéro index: 603-002-00-5

### Composants dangereux:

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43-XXXX	butanone	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1%
---	----------	---	----

## 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

#### Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver à l'eau et au savon acide.

#### Après contact avec les yeux:

Retirer les lentilles de contact.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

(suite page 3)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2020

Numéro de version 1.1

Révision: 16.11.2020

(suite de la page 2)

### · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.

### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7 Manipulation et stockage

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.

### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### · Stockage:

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

#### · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides, ni avec des composés de métaux lourds.  
Ne pas conserver avec les agents de réduction.

#### · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

#### · Classe de stockage: 3

### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Consulter le chapitre 1.2.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 64-17-5 éthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm SSc;
--------------	--

##### 78-93-3 butanone

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm H B SSc;
--------------	--

#### · DNEL

##### 64-17-5 éthanol

Oral	long-term exposure-systemic effects	87 mg/kg (general population)
Dermique	long-term exposure-systemic effects	206 mg/kg bw/d (general population) 343 mg/kg bw/d (worker)
Inhalatoire	long-term exposure-systemic effects	114 mg/m <sup>3</sup> (general population) 950 mg/m <sup>3</sup> (worker)

##### 78-93-3 butanone

Dermique	worker	1.161 mg/kg bw/d
Inhalatoire	worker	600 mg/m <sup>3</sup> (chronic - systemic effect)

(suite page 4)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2020

Numéro de version 1.1

Révision: 16.11.2020

(suite de la page 3)

· <b>PNEC</b>	
<b>64-17-5 éthanol</b>	
water	2,75 mg/l
freshwater	0,96 mg/l
marine water	0,79 mg/l
sewage treatment plant (STP)	580 mg/l
freshwater sediment	3,6 mg/kg
soil	0,63 mg/kg
<b>78-93-3 butanone</b>	
water	1.000 mg/l
freshwater	55,8 mg/l
marine water	55,8 mg/l
sewage treatment plant (STP)	709 mg/l
freshwater sediment	284,7 mg/kg
marine sediment	284,7 mg/kg
soil	22,5 mg/kg
· <b>Composants présentant des valeurs limites biologiques:</b>	
<b>78-93-3 butanone</b>	
BAT (Suisse)	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)
<b>78-93-3 butanone</b>	
BAT (Suisse)	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Equipement de protection individuel:

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### · Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,5$  mm

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq 8$  h

#### · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,5$  mm

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq 2$

(suite page 5)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2020

Numéro de version 1.1

Révision: 16.11.2020

### · Protection des yeux:

(suite de la page 4)



Lunettes de protection hermétiques

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Aspect:

· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Couleur:</b>	Selon désignation produit
· <b>Odeur:</b>	Caractéristique
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

#### · Changement d'état

· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	-114,5 °C
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	78 °C

· **Point d'éclair** 13 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 425 °C

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

#### · Limites d'explosion:

· <b>Inférieure:</b>	3,5 Vol %
· <b>Supérieure:</b>	15 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 59 hPa

· <b>Densité à 20 °C:</b>	~0,79 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:** 1 g/l

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

#### · Viscosité:

· <b>Dynamique à 20 °C:</b>	1,2 mPas
· <b>Cinématique:</b>	Non déterminé.

#### · Teneur en solvants:

· <b>Solvants organiques:</b>	99,8–100 %
· <b>VOCV (CH)</b>	99,8–100 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11 Informations toxicologiques

### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### 64-17-5 éthanol

Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

(suite page 6)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2020

Numéro de version 1.1

Révision: 16.11.2020

(suite de la page 5)

Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	20.000 mg/m <sup>3</sup> (rat)
<b>78-93-3 butanone</b>		
Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12 Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

· <b>Toxicité aquatique:</b>	
<b>64-17-5 éthanol</b>	
LC50/96h	11.000 mg/l (fish)
LC50/48h	5.012 mg/l (daphnia)
EC50/48h	9.950 mg/l (crustaceans)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· <b>Catalogue européen des déchets</b>	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 07	emballages en verre
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### 14 Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	UN1170
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>ADR</b>	1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)
· <b>IMDG</b>	ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)
· <b>IATA</b>	ETHANOL

(suite page 7)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2020

Numéro de version 1.1

Révision: 16.11.2020

(suite de la page 6)

### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· **Classe** 3 Liquides inflammables.  
 · **Étiquette** 3

### · 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA II

### · 14.5 Dangers pour l'environnement:

 Non applicable.

### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

 Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 33  
 · **No EMS:** F-E,S-D  
 · **Stowage Category** A

### · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

 Non applicable.

### · Indications complémentaires de transport:

· **ADR**  
 · **Quantités limitées (LQ)** 1L  
 · **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2  
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml  
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml  
 · **Catégorie de transport** 2  
 · **Code de restriction en tunnels** D/E

### · IMDG

· **Limited quantities (LQ)** 1L  
 · **Excepted quantities (EQ)** Code: E2  
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml  
 Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II

## 15 Informations réglementaires

### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

### · Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise

· **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

### · Prescriptions nationales:

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (classification selon liste)

· **VOCV (CH)** 99,8–100 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de la sécurité des produits

· **Contact:** B. Treiber, b.treiber@c-kreul.de

### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 8)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.11.2020

Numéro de version 1.1

Révision: 16.11.2020

(suite de la page 7)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

CH/FR